ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Syndicat Avenir lycéen

Question au Gouvernement n° 3553

Texte de la question

SYNDICAT AVENIR LYCÉEN

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Tolmont.

Mme Sylvie Tolmont. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, des faits extrêmement graves ont été révélés par la presse au sujet des relations de votre ministère avec le syndicat Avenir lycéen. Ces faits sèment le trouble et mettent gravement en cause l'administration de l'éducation nationale, puisqu'il est question de l'implication de la direction générale de l'enseignement scolaire et de son directeur, du délégué national à la vie lycéenne et de plusieurs de ses recteurs dans l'utilisation d'un syndicat à des fins d'instrumentalisation partisane d'élèves mineurs.

Mon propos n'est pas de vous interroger sur l'origine de la création et la nature de ce syndicat dont nombre de ses membres sont issus de votre parti politique, ni sur le bon usage des subventions importantes qui lui ont été versées…

M. Erwan Balanant. 30 000 euros !

Mme Sylvie Tolmont. …visiblement sans aucun contrôle de l'administration : une commission d'enquête parlementaire serait plus à même de mettre en lumière les mécanismes institutionnels et politiques qui ont pu conduire à cette instrumentalisation de la démocratie lycéenne. Il appartiendra par ailleurs à la justice, saisie de plaintes de plusieurs syndicats, de faire en toute indépendance la lumière sur les éléments de ce dossier qui seraient pénalement répréhensibles.

Cela dit, on ne peut balayer la gravité des faits révélés d'un revers de main, comme vous le faites. Un ministre ne peut créer ses interlocuteurs et en faire des instruments de promotion de ses réformes tout en affaiblissant les oppositions existantes. Votre défense est d'ailleurs mise à mal par les éléments rapportés par une enquête journalistique, fondée sur des documents écrits qui contredisent les éléments fournis par vos services. Ces révélations ne font qu'accroître le malaise de la communauté éducative et portent atteinte à l'exigence d'exemplarité vis-à-vis de la jeunesse.

Les faits graves dont il est ici question sont bien loin des promesses de campagne du « nouveau monde » de 2017, celui de la République exemplaire.

M. Pierre Cordier. On en est loin !

Mme Sylvie Tolmont. Monsieur le ministre, toute la lumière doit être faite sur cette affaire et, afin de garantir la nécessaire impartialité qu'une enquête interne ne saurait offrir, allez-vous consentir à ce qu'une enquête soit

diligentée non par vos services, qui seraient alors juge et partie, mais par l'inspection générale de l'administration, comme on est en droit de l'exiger dans un État de droit ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.* Vous me posez en réalité trois questions, madame la députée – auxquelles le Premier ministre a déjà répondu pour une bonne part.

Premièrement, est-il normal pour une association lycéenne de toucher 65 000 euros ? J'ai les chiffres sous les yeux et, sans entrer dans les détails faute de temps, je rappellerai que cette association a obtenu deux sièges sur quatre…

M. François Ruffin. Ce n'est pas la question !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre .* …et que la somme qu'elle a reçue est largement inférieure à la moitié des subventions données aux associations lycéennes.

Deuxièmement, est-il normal pour le ministre de l'éducation de voir cette association lycéenne ?

M. François Ruffin. Ce n'est pas la question non plus ! Vous n'entendez pas ?

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre .* Oui, bien sûr : mon cabinet et moi-même voyons sans arrêt des interlocuteurs de cette nature, et ce n'est pas parce qu'il y a tous les jours de pseudo-révélations que cela est anormal : en réalité, c'est quelque chose de totalement normal.

Donc oui, je vous l'avoue, il m'est arrivé de les rencontrer – mais pas beaucoup –, comme d'autres. Cette année, j'ai vu à cinq reprises le Conseil national de la vie lycéenne.

M. Fabien Di Filippo. Là n'est pas la question !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre .* D'ailleurs, je veux rendre hommage à la démocratie lycéenne car cela nous a aidés à prendre de nombreuses décisions. Vous décrivez donc comme quelque chose d'anormal ce qui est totalement normal.

M. Alexis Corbière. La corruption morale, c'est normal ?

Mme Mathilde Panot. Circulez y'a rien à voir !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre .* Troisièmement, vous me demandez s'ils ont fait un bon usage de leur argent. Je vous répondrai que ce n'est pas sûr. En effet, en 2020, il semble qu'un doute pèse sur l'usage qu'ils ont fait de 5 000 euros. Dès que ce doute a été formulé, j'ai indiqué qu'on demanderait les pièces comptables et qu'on ferait une enquête : je ferai toute la transparence à la mi-décembre sur ce point.

M. Fabien Di Filippo. Heureusement !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre .* Enfin, conformément à ce qu'a dit le Premier ministre, je regarderai la somme qui a été donnée à l'ensemble des associations lycéennes pendant les dix dernières années et l'usage qui en a été fait.

M. Erwan Balanant. Ça va peut-être faire mal à certains !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre .* Ainsi, votre souci d'éthique et de transparence sera complètement satisfait,

et on verra alors ce que vous pensez de tout cela. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.)*

Données clés

Auteur : Mme Sylvie Tolmont
Circonscription : Sarthe (4e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 3553
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 novembre 2020
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 novembre 2020